

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE DEULE**  
**Siège : 42 rue Nationale – BP 22 – 59185 PROVIN**

**Nombre de membres en exercice : 34**  
**Date de convocation : 8 février 2018**

L'An deux mil dix-huit, le 15 février, les délégués de la Communauté de Communes de la Haute Deûle se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Médiathèque d'Annœullin, sous la présidence de Monsieur Grégory MARLIER, suite à la convocation qui leur a été adressée le 8 février, laquelle convocation a été affichée aux portes des Mairies conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : Monsieur MAYOR, Monsieur DEBRAUWER, Monsieur RIGAUT, Madame DUROT VAN WASSENHOVE, Madame MEQUIGNON, Monsieur BOULONNE, Monsieur DUBAR, Madame WATTERLOT, Monsieur MEQUIGNON, Monsieur MARLIER, Monsieur LEBARGY, Monsieur JOPS, Madame POTTIE, Madame PENNEQUIN, Madame COASNE, Monsieur OULMI, Monsieur ZBIERSKI, Madame CROMBEZ.

Avaient donné pouvoir : Madame AERBEYDT à Monsieur RIGAUT, Madame LIEVEN à Monsieur MAYOR, Monsieur GRAS à Monsieur BOULONNE, Madame SANCHEZ à Monsieur MARLIER, Madame DELPORTE à Madame WATTERLOT, Madame VERRIER à Monsieur LEBARGY, Madame DELBECQ à Monsieur OULMI, Monsieur LEFEBURE à Monsieur ZBIERSKI.

Absent(e)s excusé(e)s : Monsieur LENOIR, Monsieur RANDOUR, Madame DANDOIS.

Absent(e)s : Madame MASSART, Monsieur DEREYGER, Monsieur DENNEQUIN, Monsieur COLLETTE, Monsieur CUVILLON, Monsieur LEQUIEN.

L'ordre du jour était le suivant :

### **1/ FINANCES LOCALES**

DECISIONS BUDGETAIRES :

- ✓ Ouverture des crédits d'investissement.
- ✓ Admission en non-valeur.

CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES :

- ✓ Contribution financière au fonctionnement de la Mission Locale Métropole Sud.

### **2/ DOMAINE ET PATRIMOINE**

ACQUISITIONS :

- ✓ Cession de terrain par la ville d'Annœullin au profit de la CCHD (THD 59/62).
- ✓ Cession de terrain par la ville d'Annœullin au profit de la CCHD.

ALIENATIONS :

- ✓ Cession de terrain par la CCHD au profit de la société FLANDRES AMENAGEMENT.

### **3/ COMMANDE PUBLIQUE**

MARCHES PUBLICS :

- ✓ Avenant n°2 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux de la Communauté de Communes de la Haute Deûle.

## **FINANCES LOCALES**

### **DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ....».

Compte tenu que le budget primitif annexe ne sera pas adopté avant le 12 avril 2018 et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissement nécessaires, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires suivant le détail ci-dessous exposé :

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Compte tenu des prévisions au Budget Primitif SIASOL 2017 en section Investissement à 6 544 882 €, l'ouverture des crédits d'investissement peut représenter ¼ soit : 1 636 220 €.

Autorisation 2018 :

- Travaux Divers  
Article 2315 Opération 2018 TRAVAUX DIVERS fonction 921 50 000,00 €uros
- Travaux rue de Verdun et allée du Stade à Allennes-Les-Marais (Amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement)  
Article 21532 Opération 2018 VERDUN ALLENNES fonction 921 10 000,00 €uros

TOTAL : 60 000,00 €uros

Ces montants seront repris lors de l'élaboration des budgets primitifs 2018 concernés.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, autorise les ouvertures de telles que définies ci-dessus.

#### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à admettre en non-valeur les titres de recette et produits des mandats annulatifs suivants jugés irrécouvrables par Monsieur le Comptable du Trésor :

Titre 125 de 2009	117,06 €uros
Titre 200 de 2009	<u>42,47 €uros</u>
Total	159,53 €uros
Mandat annulatif 33 de 2004	76,30 €uros
Mandat annulatif 34 de 2004	76,31 €uros
Mandat annulatif 45 de 2005	8,03 €uros
Mandat annulatif 24 de 2006	372,56 €uros
Mandat annulatif 27 de 2006	<u>342,40 €uros</u>
Total	875,60 €uros

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime accepte ces dispositions.

## CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

### **CONTRIBUTION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE METROPOLE SUD**

Dans le cadre de la compétence « Dispositifs contractuels ou conventionnels d'insertion économique, sociale d'intérêt communautaire », Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la contribution financière de la CCHD au fonctionnement de la Mission Locale Métropole Sud.

Pour l'année 2018 cette participation s'élève à : 65.969,00 Euros. (2017 = 66.566,00 Euros)

*Monsieur le Président précise que le 29 mars 2018 aura lieu de nouveau à Bauvin une « plateforme proch'emploi » où se rencontrent jeunes demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise.*

*Monsieur DUBAR déplore la diminution des dotations.*

Messieurs MARLIER, DUBAR et ZBIERSKI, faisant partie du Conseil d'Administration ne prennent pas part au vote.

Appelé à délibérer, le conseil communautaire unanime, accepte le versement de cette contribution financière.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### ACQUISITION

#### **CESSION DE TERRAIN PAR LA VILLE D'ANNOEULLIN AU PROFIT DE LA CCHD**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le Conseil Municipal d'Annœullin a décidé par délibération du 02/10/2017 la cession gratuite d'une partie de la parcelle section AE n° 237 pour une superficie de 15 ca, afin de permettre l'installation sur la Zone Artisanale située rue Lavoisier à Annœullin d'un local technique de télécommunication nécessaire au déploiement de la Fibre optique par le syndicat mixte la Fibre 59 62.

Il appartiendra à la C.C.H.D de prendre en charge les frais liés à la présente cession et les frais de géomètre.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime accepte ces dispositions.

#### **CESSION DE TERRAIN PAR LA VILLE D'ANNOEULLIN AU PROFIT DE LA CCHD**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le Conseil Municipal d'Annœullin a décidé par délibération du 12/12/2017 la cession gratuite de la parcelle section ZC n° 681 (qui constituait l'assise d'un chemin rural aujourd'hui déclassé) pour une superficie de 1 a 07 ca, afin de permettre l'extension de la Zone Artisanale située rue Lavoisier à Annœullin (dans le cadre de la compétence économique de la C.C.H.D).

Il appartiendra à la C.C.H.D de prendre en charge les frais liés à la présente cession.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime accepte ces dispositions.

## ALIENATIONS

### **CESSION DE TERRAIN PAR LA CCHD AU PROFIT DE LA SOCIETE FLANDRES AMENAGEMENT.**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le Conseil Municipal d'Annœullin a décidé par délibération du 12/12/2017 la cession gratuite de la parcelle section ZC n° 681 afin de permettre l'extension de la Zone Artisanale située rue Lavoisier à Annœullin (dans le cadre de la compétence économique de la C.C.H.D).

La parcelle ZC 681 fait partie intégrante de l'aménagement envisagé par la Société Flandres Aménagement sur l'extension de la zone d'Activités d'Annœullin, aussi M. le Président propose la cession à la Société Flandres aménagement de ladite parcelle au prix de 4 € le M2, prix identique aux cessions précédentes.

*Monsieur le Président précise que le permis d'aménager sera déposé début mars.*

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, vu l'intérêt présenté par la cession de la parcelle ci-dessus désignée, unanime, décide :

- ✓ De vendre la parcelle désignée ci-dessus au prix de 4€ le m<sup>2</sup> à la société Flandres Aménagement en vue d'y réaliser l'extension de la zone d'activités rue Lavoisier à Annœullin.
- ✓ de désigner Maître LEMBREZ, notaire à Seclin afin de rédiger l'acte régularisant la cession (les frais liés à l'acte seront pris en charge par l'acquéreur).

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### MARCHES PUBLICS

#### **AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE DEULE**

Cet avenant au marché passé avec l'entreprise Dalkia en juillet 2017 a pour objet d'intégrer les modifications suivantes :

- ✓ Annoeullin Annexe Groupe Scolaire Parsy – Prise en charge d'un nouveau bâtiment à compter du 15 Novembre 2017 (P1, P2 et P3),
- ✓ Allennes les Marais – PMI Centre Social – Prise en charge d'un nouveau bâtiment à compter du 15 Novembre 2017 (P1, P2 et P3),
- ✓ Annoeullin Groupe Scolaire Carpentier – Prise en charge production ECS gaz et adoucisseur à compter du 15 Novembre 2017 (P2, P3 et P9),
- ✓ Annoeullin Groupe Scolaire Baudelaire – Prise en charge du Restaurant Scolaire L'Albatros à compter du 1er Février 2018 (P1, P2).

#### Nouveau montant du marché :

Marché de base : suivant Acte d'Engagement, .....	: 331 546.79 € TTC
Avenant n°1 .....	: + 1 546.67 € TTC
Avenant n°2 .....	: <u>+13 925.16 € TTC</u>

Nouveau montant du marché compte tenu du présent avenant .....	: 347 018.62 € TTC
Soit différence par rapport au marché de base .....	: <b>+15 471.72 € TTC</b>

Le détail des redevances et consommations est repris dans les annexes ci-jointes.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.